



La Mairie d'Orléans vous informe de la mise en oeuvre des aménagements dans votre quartier Bourgogne Village, annoncés lors de la réunion publique du 1^{er} juillet 2025 sur le bilan de l'expérimentation.

UNE AIRE DE STATIONNEMENT DÉDIÉE AUX HABITANTS

À compter du **3 novembre** prochain, les habitants ayant un abonnement résident stationnement sur voirie auprès d'Orléans Gestion, pourront, dans la limite des places disponibles, accéder à **l'aire de stationnement située à proximité du théâtre**, entrée boulevard Aristide Briand (voir le périmètre d'éligibilité au verso). Le paiement et les modalités du règlement du stationnement sur voirie sont inchangés. Pour tout renseignement sur les modalités de fonctionnement vous pouvez contacter Orléans Gestion au 02 38 73 38 06, du lundi au samedi, de 8h30 à 18h30.

PLACES DE STATIONNEMENT

À destination principale des scolaires, **10 places de stationnement** seront installées le long du boulevard Aristide Briand Sud. Elles fonctionneront en dépose minute, du lundi au vendredi entre 8h et 18h, avec une durée maximum de 15 minutes. Le stationnement sur ces emplacements restera uniquement payant le samedi matin.

PÉRENNISATION ET AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS, À VENIR :

- rue de Bourgogne : suppression des blocs bétons et renforcement de la végétalisation
- rues Tour-Neuve, Bourdon-Blanc et Dupanloup : sécurisation du contre sens cyclable

Périmètre d'éligibilité des habitants pouvant accéder à l'aire de stationnement boulevard Aristide Briand, dédiée à l'opération Bourgogne Village (sous réserve d'un abonnement résident stationnement sur voirie auprès d'Orléans Gestion).

